



Direction de l'Education et des lycées

2022/10/00482

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2021/07/00262 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2022-06/15-120-6871 du 30 juin 2022, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,

- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLPU038 LYCEE GUSTAVE JAUME

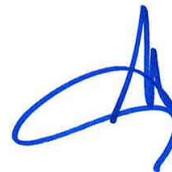
ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLPU038 LYCEE GUSTAVE JAUME, pour l'année 2023 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2** : Monsieur le directeur général des services, Monsieur le Payeur Régional, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 21 novembre 2022

Pour le Président et par délégation

La Directrice

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a smaller 'H' and a trailing flourish.

Sophie HEMERY

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2023

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU038 LYCEE GUSTAVE JAUME

CATEGORIES	TARIFS 2023	AUGMENTATION %
Tarif ticket élèves	4,40	4,24 %
TICKET OCCASIONNEL ELEVE	5,00	3,65 %
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1 374,92	3,80 %
AGENTS REGIONAUX	3,40	3,46 %
DP 4 JRS COLLEGE	399,55	3,80 %
TICKET ELEVE COLLEGE	3,70	2,84 %
PERSONNEL CAT A	5,00	3,65 %
PERSONNEL CAT B	4,40	4,24 %
PERSONNEL CAT C	3,40	3,46 %
REPAS EXCEPTIONNEL 1	12,00	9,09 %
REPAS EXCEPTIONNEL 2	16,00	